

communiqué de presse

30 JUIN 1980 : RECENSEMENT FEDERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'HORTICULTURE

A la fin de ce mois aura lieu sur l'ensemble du territoire de la Confédération le recensement fédéral de l'agriculture et de l'horticulture.

BUTS ET PORTEE DU RECENSEMENT

Ce recensement devrait permettre d'obtenir à nouveau une image, aussi fidèle que possible, des structures de l'agriculture et de l'horticulture suisses. Il constitue, pour notre pays et notre canton, le seul inventaire socio-économique complet de ces deux branches d'activité.

Les informations collectées à l'occasion de ce recensement renseigneront les nombreux utilisateurs de statistiques agricoles (responsables de la politique agricole et de la défense nationale économique, de l'aménagement du territoire et du développement économique régional, de la formation professionnelle, du "marketing" des fédérations de coopératives agricoles; l'industrie des machines agricoles, etc.) sur le nombre et la taille des exploitations, la population agricole active, la formation professionnelle de celle-ci, la production animale, les cultures pratiquées et l'équipement technique.

Enfin, des comparaisons avec les résultats de recensements analogues (ceux de 1969 et 1975 ont également eu lieu en juin) feront ressortir l'évolution qu'ont connue les structures de l'agriculture et de l'horticulture suisses et genevoises.

JOUR DE REFERENCE

Le jour de référence a été fixé au 30 juin. Cette date, approuvée par la plupart des services fédéraux et cantonaux ainsi que par les organisations professionnelles intéressées qui ont pris part à la procédure de consultation, a été choisie en fonction du recensement des cultures qui est un des éléments les plus importants de l'enquête. En effet, à cette période de l'année, les cultivateurs ont la meilleure vue d'ensemble sur les produits mis en terre.

EXPLOITATIONS RECENSEES

On demandera à tous les agriculteurs de remplir le questionnaire général. Le terme d'agriculteur recouvre en fait toutes les activités qui sont liées aux productions végétale et animale. Les viticulteurs, arboriculteurs, maraîchers ainsi que les exploitations spécialisées dans la production de porcs, de poulets ou d'oeufs participeront également au relevé.

En plus de ce questionnaire général, les horticulteurs, les maraîchers, les paysagistes et les chefs d'entreprises qui entretiennent des parcs et des jardins recevront une formule spéciale.

ORGANISATION ET EXECUTION

La préparation du recensement, l'élaboration des questionnaires, leur dépouillement et la publication des résultats incombent à l'office fédéral de la statistique. Une répartition des tâches est cependant nécessaire. Les autorités communales (à l'exception de celles de la ville de Genève) exécutent le relevé sur leur territoire. Le service cantonal de statistique assure la coordination du recensement pour le canton et réalise le relevé pour la ville.

PUBLICATION DES RESULTATS

Les premiers résultats seront vraisemblablement connus, pour l'ensemble du pays, à la fin de cette année. De janvier à juillet 1981, seront mis à disposition du public et des utilisateurs la plupart des tableaux prévus pour l'exploitation de base du recensement.

La réussite d'un tel recensement suppose une collaboration active à tous les niveaux. L'office fédéral de la statistique et le service cantonal de statistique de Genève remercient



d'ores et déjà toutes les personnes, exploitants, recenseurs et membres des autorités communales, qui s'acquitteront promptement et soigneusement de ce surcroît de travail.